

Mairie de SARREMEZAN
31350 SARREMEZAN
Tél/Fax : 05 61 95 52 43

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 26 FÉVRIER 2021

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, LAURENT Alain, MARC François.

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

1) Modification des statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save :

Madame la Maire explique que le syndicat va devenir un syndicat mixte. Sa représentation intégrera alors des délégués des communautés de communes en plus des délégués actuels.

Notre commune étant adhérente à ce syndicat, il convient de délibérer sur ce changement de statuts. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Droit de préemption urbain :

Madame la Maire explique que notre commune n'a pas, actuellement, récupéré le droit de préemption urbain et qu'il conviendrait de le faire afin de pouvoir éventuellement l'exercer sur les ventes immobilières.

Cependant, la compétence urbanisme ayant été transférée à la Communauté de Communes, c'est elle qui possède ce droit de préemption et qui le délègue à ses communes membres dans la mesure où elles ont un PLU. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer au niveau du Conseil Municipal car on reçoit délégation.

Madame la Maire précise donc qu'elle va demander à la Communauté de nous déléguer ce droit de préemption urbain.

3) Plan de gestion ONF :

Madame la Maire rappelle le projet de plan de gestion de notre forêt communale que nous a présenté Lionel RAMOND, Technicien de l'ONF. Ce plan couvre la période 2021 – 2040.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan proposé qui sera en vigueur jusqu'en 2040.

4) Délégation du Conseil Municipal à la Maire :

Madame la Maire rappelle que des délégations peuvent lui être données afin de pouvoir traiter certains dossiers sans avoir obligation de délibération. Elle présente les différentes délégations qui peuvent être données.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Madame la Maire pour :

- 1. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 3. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 5. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 6. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions suivantes :

Lorsque la commune détient la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, elle demeure titulaire du ou des droits de préemption qui se rattachent à ladite compétence. Lorsque cette compétence a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ce dernier a la faculté de déléguer à la commune l'exercice du droit de préemption dont il est titulaire en vertu de ce transfert.

Les décisions de préemption devant être prises dans le délai relativement court de deux mois à compter de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner transmise par le propriétaire du bien faisant l'objet de la cession, la délégation donnée au maire est de nature à permettre à la commune d'être réactive par rapport aux opportunités d'acquisitions foncières.

Le conseil prévoit que la délégation n'est donnée que pour des acquisitions destinées à réaliser des projets préalablement décidés par lui.

- 7. Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 8. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;
- 9. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes :

Le conseil décide que la délégation est donnée pour solliciter l'attribution de subventions pour le financement des seules opérations ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante.

- 10. Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes :

La délégation porte sur le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée.

- 11. Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

5) Désignation d'un correspondant défense :

Madame la Maire explique que la Préfecture demande qu'un élu soit désigné « Correspondant Défense » dans chaque commune afin d'être le point d'entrée de la mairie et des citoyens vers le Ministère de la Défense. Elle précise que tous les échanges se font par voie numérique. Elle demande si un conseiller est intéressé par cette fonction.

Alain LAURENT est désigné Correspondant Défense.

6) Questions diverses :

- Madame la Maire informe que Groupama doit donner une réponse quant au sinistre de l'église au cours de la semaine prochaine
- Madame la Maire rappelle l'initiative « Parcours du Cœur » qui était prévue en juin 2021 mais qui est finalement annulée au vu de la situation sanitaire. Il est cependant possible de participer à cette action individuellement et en ligne en parcourant des kilomètres connectés. Elle mettra les informations afférentes sur le site Internet de notre commune.
- Madame la Maire informe que, dans le cadre du projet TIDDAS, un rendez-vous est prévu le 02/03 avec la Présidente de la Communauté de communes pour rechercher des financements.
- Madame la Maire présente la proposition des associations TERRACOR et ARTEMUSE d'organiser une balade dans le Comminges, au cours de l'été prochain, dans le cadre de leur projet. L'arrivée se ferait à Sarremezan le 18/07. Il y aurait un spectacle et un concert organisés par les associations et le repas pourrait être, soit de type auberge espagnole, soit organisé par le Comité des Fêtes.
- Madame la Maire informe que François MARC a réalisé les réparations nécessaires de la réserve incendie et du poteau incendie du Cap de la Vielle.
- Madame la Maire souhaiterait acheter des bacs à fleurs pour le devant de la Mairie. Elle propose de les prendre plutôt en bois.
↳ voir avec le lycée du bois à Montauban de Luchon, si ne vend pas ce genre de produits.
- Madame la Maire propose de remplacer les drapeaux Français et Européens placés à l'extérieur de la mairie. François MARC souhaiterait que nous y ajoutions le drapeau de l'Occitanie et il suggère de demander à la Région de nous le fournir.
- Madame la Maire informe qu'elle va prendre rendez-vous pour se rendre à la permanence du SDEHG organisée le 11/03 de 10h à 12h à St-Gaudens. Elle demande si un conseiller souhaite l'accompagner. Alain LAURENT se rendra avec elle au rendez-vous.
- Madame la Maire informe que Sébastien LAFFORGUE, de la Communauté de communes, viendra le 05/03 pour faire la programmation des travaux du pool routier – tranche 2021.
- Madame la Maire précise qu'elle a transmis un courriel au Chef du Secteur Routier de Boulogne, Monsieur OZON, pour demander les analyses de vitesse et le prêt d'un radar pédagogique. Monsieur OZON viendra la rencontrer prochainement.
- Aurélie FAGE signale que le fil de téléphone au Cap de la Vielle est de nouveau décroché. François MARC explique que ce problème a déjà été signalé à Orange, que le poteau EDF a été changé mais aucune intervention ne se fait pour raccrocher ce fil.
- Madame la Maire informe qu'elle a reçu plusieurs remerciements quant à la distribution des chocolats aux habitants.
- François MARC informe qu'il a eu le bucheron et que son intervention est prévue la semaine prochaine.
- François MARC demande si les interventions pour les espaces verts vont se faire selon le planning qu'il a établi. Madame la Maire va l'envoyer au responsable, Rémi RAMOND, en lui demandant de se conformer aux dates indiquées.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.

